



INTERNATIONAL COMMISSION OF JURISTS

Commission internationale de juristes - Comisión Internacional de Juristas

" dedicated since 1952 to the primacy, coherence and implementation of international law and principles that advance human rights "

COMMUNIQUE DE PRESSE - COMUNICADO DE PRENSA

12 mars 2003

IMMEDIATE

P
R
E
S
S

R
E
L
E
A
S
E

TUNISIA: la CIJ publie un rapport sur les attaques contre juges et avocats

Le Centre pour l'indépendance des juges et avocats (CIMA) de la Commission internationale de juristes (CIJ) publie aujourd'hui un rapport sur la Tunisie dans lequel il conclut que l'indépendance du pouvoir judiciaire y est précaire et que les avocats et autres défenseurs des droits de l'homme sont harcelés et persécutés de façon systématique. La CIJ et son CIMA ont tenté d'envoyer à deux reprises une mission d'enquête en Tunisie qui avait pour tâche d'examiner la question de l'indépendance des juges et avocats en Tunisie et d'instaurer un dialogue constructif avec les autorités tunisiennes. Or, par deux fois, les autorités tunisiennes lui ont refusé l'accès au territoire. La CIJ et son CIMA ont pu cependant rencontrer à l'extérieur du territoire tunisien de nombreux juristes et défenseurs des droits de l'homme tunisiens.

La situation des avocats actifs dans le domaine des droits de l'homme est inquiétante. En effet, ces défenseurs et parfois même leurs enfants, font l'objet d'attaques physiques, leurs lignes téléphoniques sont sur écoute, ils sont suivis, leurs bureaux sont saccagés et ils se voient souvent refusé l'accès à leurs clients ou à leurs dossiers, les rendant par là-même incapable d'assurer une défense satisfaisante de leurs clients.

Le Conseil de l'Ordre des Avocats et son bâtonnier font actuellement l'objet d'une procédure judiciaire pour avoir appelé ses membres à exercer en toute légalité leur droit de grève en signe de protestation contre des atteintes massives au droit à un procès juste et équitable.

Les organisations non-gouvernementales indépendantes de défense des droits de l'homme sont empêchées de se constituer légalement et sont quotidiennement la cible de harcèlement.

La CIJ appelle de nouveau le gouvernement tunisien à respecter ses obligations internationales en matière d'indépendance du pouvoir judiciaire et de liberté d'association, telles que formulées et réaffirmées dans *le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, les Principes fondamentaux relatifs à l'indépendance de la magistrature des Nations Unies, les Principes de base des Nations Unies relatifs au rôle du barreau et la Déclaration des Nations Unies sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus.*

Pour toute information supplémentaire, prendre contact avec *Linda Besharaty-Movaed* au +41 22 979 38 09 et voir le rapport final de la CIJ sur le site www.icj.org

The ICJ is an international non-governmental organisation comprising sixty of the world's most eminent jurists and has a worldwide network of national sections and affiliated organisations

81A, avenue de Châtelaine, P.O. Box 216, 1219 Châtelaine, Geneva, Switzerland
Tel: +41(0) 22 979 3800 – Fax: +41(0) 22 979 3801 – Website: <http://www.icj.org> – E-mail: info@icj.org